

Séance du Conseil Municipal du 07 avril 2005 à 20 h 30

Sous la présidence de Melle JEANTHEAU, Maire,

Etaient présents : Mmes, BOURREAU, FAURE, M LOUBERE, LE MENN , SERREAU, RIVIERE et MONTFORT

Etaient excusés : Mme BARDET , M. CRINIER et DORSEMAINE

1 - Acquisition d'une parcelle cadastrée A 207 contenant 6332 m²

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité a décidé d'acquérir la parcelle cadastrée A n° 207 pour une superficie équivalente à 6 332 m² moyennant la somme de cinq mille trois cent euros et a donné tous pouvoirs à Madame le Maire pour accomplir les formalités nécessaires et signer l'acte d'acquisition chez Maître AUBERT, Notaire à Vendôme

2 – Avis sur le projet de remembrement de Vendôme, Marcilly, Villerable, Thoré, Naveil, Villiers et Ste Anne

Le conseil municipal ayant pris connaissance des éléments du dossier déposé en mairie, décide de donner un avis favorable sur les dispositions que la commission intercommunale desdites communes, propose de mettre en œuvre à l'issue du remembrement sous réserve du strict respect des recommandations préconisées en matière de loi sur l'eau (annexe jointe).

3 - Redevance d'occupation du domaine public par les réseaux de transport et d'électricité

Le Conseil Municipal a adopté les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Il a fixé le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu au décret visé ci-dessus, en y appliquant le taux de revalorisation de 5,4%.

Il a précisé que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1er janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué.

4 - Concert de musique andine dans le cadre de l'été culturel

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

1. A pris acte du projet de budget pour l'organisation du concert et de la subvention allouée par le Département basée sur 70 % du cachet soit 2 730 €,
2. Accepte les conditions fixées par le groupe Sexteto Puna pour la prestation qui aura lieu le 17 mai 2005 à l'auditorium du lycée agricole à savoir 4000 euros TTC (toutes charges salariales et patronales comprises)
3. Autorise Mme le Maire à signer le devis présenté par Sexteto Puna interprétant des compositions musicales de la cordillère des Andes de l'Amérique du Sud.
4. Fixe les tarifs des entrées pour le concert à :
8 € pour les adultes, 4 € pour les étudiants et la gratuité pour les enfants de moins de 12 ans
5. Demande à Mme le Maire, conformément à l'article L 2221-14 du Code Général des Collectivités Territoriales de prendre un arrêté instituant **une régie de recettes occasionnelle**, prévoyant l'indemnité de responsabilité au taux maximum,

5 – Servitudes liées aux parcelles ZA 31 et 45

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en voir délibéré :

1. Accepte le droit de passage pour usage domestique et agricole au profit des parcelles ZA 29, ZA 121 et ZA 44.
2. Autorise Mme le Maire à signer les actes nécessaires chez Maître Gayout, notaire à Vendôme.

6 – Contrat d'entretien des espaces verts confié au Centre d'Aide par le Travail des Courtils

Il a été décidé à l'unanimité, après en voir délibéré, d'avoir recours à un prestataire de service pour l'entretien des espaces verts. La tonte et l'entretien des massifs et des abords ont été confiés au Centre d'Aide par le Travail des Courtils de Vendôme et Mme le Maire a été autorisée à signer le contrat annuel qui s'élève à 4 642 € H.T. pour l'entretien et à 777 € H.T. par tonte.

7 – Questions diverses :

Compte-rendu de la dernière réunion du SCOT

Le conseil a pris connaissance des préconisations du bureau d'études et des conséquences que certaines décisions pouvaient avoir sur le développement futur de la collectivité. Des modifications ont été apportées au projet initial.

Projet d'achat groupé de photocopieurs avec le syndicat scolaire

Mme le Maire a présenté l'étude portant sur les propositions d'achats ou de locations de copieurs destinés à remplacer ceux de la mairie et de l'école. Il a été décidé de faire un achat groupé avec le syndicat scolaire. Mme le Maire a été autorisée à signer la proposition d'achat la mieux disante d'un copieur pour la mairie.

Référendum du 29 mai 2005 : Organisation du bureau de vote

Les personnes intéressées pour tenir une permanence sont invitées à se présenter au secrétariat de la mairie.

Organisation de la journée romaine du 2 juillet 2005

Les bonnes volontés sont invités à participer aux ateliers (couture le 11 mai 2005 à la salle) et (bricolage le 9 mai 2005 au garage de l'école). Les tarifs ont été fixés à 10 €/Areinois/repas ou soirée et 15 € les deux, à 15 €/extérieur/repas ou soirée et 25 € les deux. Les enfants bénéficient d'un demi-tarif.

Voirie : M. Rivière a signalé l'affaissement de la tranchée a assainissement le long de la RD 917 face à l'administration du lycée :

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents, séance levée à 23 h 15.

Le Maire,
Nicole Jeantheau

La secrétaire,
Monique BOURREAU